

DELIBERATION
SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 MAI 2015

Nombre de Conseillers : 19
En exercice : 19
Présents : 16
Pouvoirs : 0
Votants : 16

Date de convocation du Bureau Communautaire :
Le 22/05/2015

Le 28 mai 2015, le Bureau de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Brigitte COULON, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Richard PACCAUD, Raymond MOUSSY, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Daniel DOMPOINT, Marc PECHOUX, Martial THEVENET

Secrétaire de séance : Jean-Claude AUBERT

OBJET : ASSAINISSEMENT : Demande de subvention pour l'achat de bennes Ampliroll pour le stockage et transport des boues de la station d'épuration des bords de Saône

M. REY Bernard, Vice-Président en charge de l'Assainissement, indique que la construction de la station d'épuration des bords de Saône s'achèvera fin septembre 2015. Afin de stocker les boues de la station d'épuration après déshydratation, il est nécessaire d'acquérir 2 bennes Ampliroll de 20 m³ (+ 1 benne en secours) et un porteur-remorque.

Le cout de ces acquisitions est estimé à 9 000 €HT/benne et à 51 000 €HT pour le porteur remorque, soit un total de 27 000€ HT (tranche ferme) et 51 000€ (tranche conditionnelle).

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **Approuve** l'acquisition de deux bennes Ampliroll et d'un porteur-remorque pour la station d'épuration des bords de Saône, ainsi que son montant HT estimé à 78 000 € HT
- ✓ **S'engage** à mener à terme cette opération.
- ✓ **Sollicite** les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau pour cette opération.
- ✓ **Autorise** le Département à percevoir, pour cette opération, l'aide attribuée par l'Agence de l'eau pour le compte de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et à la lui reverser.
- ✓ **Demande** l'autorisation au Conseil Départemental de l'Ain et à l'Agence de l'eau de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20150528-2015B11-AS
Affichage le :

- 3 JUIN 2015

- 3 JUIN 2015

A Trévoux, le
Le Président,
Bernard GRISON

